

LIAISONS SYNDICALES

SNUipp FSU 02



FSU
Fédération Syndicale Unitaire

Edita

LIAISONS SYNDICALES

Bulletin départemental du SNUipp-Aisne - I.P.N.S.
n° CPPAP: 0420S 07305 - n° ISSN: 1253 - 9066
Directeur de publication : Hélène Sampaio Lopes
Trimestriel Janvier/Février/Mars 2018
n° 143 prix: 0,6 €

Chères collègues, chers collègues,

Le gouvernement ne cesse d'annoncer des mesures de rigueur et ces dernières touchent plus particulièrement les fonctionnaires. Retour de la journée de carence, gel du point d'indice, mise à mal du système de retraites, suppression de postes de fonctionnaires: l'horizon nous semble bien sombre et la fin des services publics de proximité notamment en zone rurale annoncée. Une école est même à vendre sur le « Bon Coin »!

La priorité affichée par le gouvernement sur l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes semblent loin d'être concrètement pensée. La mise en place d'une classe exceptionnelle pour les enseignants va totalement dans le sens opposé puisqu'elle démontre d'ores et déjà qu'elle est nettement plus favorable aux hommes! **Le SNUipp-FSU exige que l'avancement de carrière soit le même pour toutes et tous, hommes ou femmes, surtout dans une profession très majoritairement féminine comme la nôtre!**

Dans le premier degré, le ministre de l'Education Nationale n'a cessé d'annoncer par voie de presse des mesures prises sans aucune concertation: une mesure majeure pour le premier degré est la mise en place de CP à 12 dans les REP, de CP et de CE1 dans les REP+. Cette mesure a forcément un effet positif dans ces classes mais le compte n'y est pas: seulement 32 postes attribués à l'Aisne alors que cette mesure en nécessite 69. Bien entendu, cela a pour conséquence la fermeture de nombreuses classes et l'explosion des effectifs dans les autres classes, y compris en éducation prioritaire où l'on peut retrouver des maternelles ou des CE2 et CM à 30! Par ailleurs, cela entraîne la fermeture des postes « plus de maîtres que de classes », système qui permettait le dédoublement des classes par exemple et ce, sans aucune évaluation du dispositif. **C'est dans toutes les classes qu'il faudrait diminuer les effectifs, monsieur le ministre, et pas seulement en cycle 2 en éducation prioritaire!**

Enfin, les résultats du mouvement interdépartemental montrent encore une fois l'impossibilité pour les enseignants du département de le quitter. Les situations familiales et sociales sont souvent dramatiques, certains agents étant contraints de se placer en congé parental ou en disponibilité, sans aucune rétribution, pour pouvoir élever leurs enfants ou s'occuper d'un parent malade. Cette situation est inadmissible, il est grand temps de permettre les départs!

Le SNUipp-FSU est le syndicat majoritaire des enseignants du premier degré : **plus nous serons unis, plus nous serons forts alors n'hésitez plus, soutenez-nous, syndiquez-vous au SNUipp-FSU!**

Hélène SAMPAIO LOPES - Secrétaire départementale

CHAUNY CDIS

P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le jeudi 29 mars 2018

Se syndiquer au SNUipp-FSU

Sommaire

Page 1 : édito
Page 2 : mouvement 2018: on vous dit tout!
Page 3 et 4 : les stages du SNUipp-FSU
Page 5 : ça va mieux en le disant: nos syndiqués ont la parole!
Page 6 : les réunions d'information syndicales: venir est indispensable!
Page 7 : c'est décidé, cette année, je me syndique!
Page 8 : se syndiquer
Encart 4 pages médecine du travail

Mouvement 2018: on vous dit tout!

Le SNUipp-FSU vous dira tout sur le mouvement lors de ses stages du vendredi 13 avril à Saint-Quentin et du mardi 17 avril à Laon mais d'ores et déjà, on vous donne quelques infos...

La saisie de la première phase du mouvement aura lieu du **lundi 16 avril 2018 à 10 heures au dimanche 29 avril 2018 à 23H59**.

Attention, le retour des accusés de réception se fera dès le 30 avril dans via I-Prof, avec si modification, un retour impératif pour le vendredi 4 mai (délai de rigueur).

La CAPD donnant les résultats de ce mouvement aura lieu le 25 mai 2018 matin. **Une consultation possible des résultats individuels sera possible sur le site du SNUipp-FSU dès l'après-midi via notre e-mouvement.**

La note n'existant plus, le nouveau barème mis en place est le suivant :

- Ancienneté générale des services au 30 juin 2018
- + éventuellement 5 points si 5 ans d'affectation ou d'exercice effectif en zone d'éducation prioritaire (consécutif ou non)
- + éventuellement 3 points si stabilité sur le **même** poste depuis au moins trois ans, que ce poste soit à titre provisoire ou non.

En cas d'égalité de barème, les personnels seront départagés en fonction de :

- ⇒ l'A.G.S.
- ⇒ puis le rang du vœu
- ⇒ enfin tirés au sort si les critères précédents n'ont pas permis de départage

Le SNUipp-FSU a porté ces éléments de barème et ces critères de départage et il se félicite que le DASEN les ai pris en compte.

Le SNUipp-FSU a par ailleurs obtenu que les personnes souhaitant exercer à titre provisoire dans l'ASH n'aient plus qu'à écrire un simple courrier dans lequel ils manifestent un intérêt éventuel pour la formation. Nous avons demandé que ces postes apparaissent simplement à la seconde phase du mouvement soit accessibles sans avis des IEN ni courrier mais cela a été refusé par l'inspecteur d'académie.

La saisie d'un vœu géographique reste obligatoire à la **seconde phase du mouvement**. Le SNUipp-FSU a néanmoins obtenu le retrait de ce vœu à la première phase.

Concernant les demandes de temps partiel, le SNUipp-FSU a demandé à ce qu'aucun poste ne soit exclu du temps partiel. Nous avons obtenu le retrait de la liste des postes exclus des postes de direction d'école jusqu'à 13 classes mais les autres catégories (remplaçants, CPC ou CPD, ERUN, référents de scolarité, postes à profils, personnels complétant les services des maîtres formateurs et directeurs d'école d'application) restent exclues du temps partiel. Les collègues ne perdent néanmoins pas leur poste à titre définitif s'ils sont détenteurs de ces postes mais doivent postuler à titre provisoire au second mouvement s'ils demandent un temps partiel afin de solliciter un poste compatible avec celui-ci.

Enfin, le SNUipp-FSU continue de s'opposer fermement aux postes à profil. Nous avons obtenu que le directeur académique retire les ULIS collège et lycée de ces postes. Cependant, les postes de directions de maternelles de 13 classes ou

plus et les écoles de 14 classes ou plus seront profilés et soumis à l'avis du DASEN.

Le stage « spécial mouvement » aura lieu le **vendredi 13 avril 2018 à la salle Paringault, 19, rue Kennedy à Saint-Quentin et le mardi 17 avril 2018 à l'ESPE de Laon.** Il est malheureusement trop tard pour vous inscrire mais l'équipe du SNUipp-FSU est toujours là pour vous répondre.

Vous aurez toujours quelqu'un au téléphone pour vous répondre lors de la phase de saisie, y compris le week-end et en soirée. Vous pouvez appeler au **03.23.38.09.84** mais également joindre les délégués du personnel du SNUipp-FSU:

- ⇒ Héléna SAMPAIO LOPES, secrétaire départementale: 06.49.03.73.40
- ⇒ **CHÂTEAU-THIERRY**
Marjolaine BREYTON: 06.86.01.31.98
- ⇒ **CHAUNY/TERGNIER :**
Hélène ALLANIC: 06.17.75.11.12
Fabienne THEVENIN: 07.77.23.97.60
- ⇒ **GUISE**
Jessica BENET: 06.07.10.85.52
- ⇒ **HIRSON:**
Jean-Pierre CLAVERE: 06.75.49.54.24
- ⇒ **LAON/LAONNOIS/ASH:**
Didier LAFITON/ 06.85.05.12.98
- ⇒ **SAINT-QUENTIN:**
Fleur BOUCHEZ: 06.22.01.19.55
Guillaume HILY: 06.83.73.85.99
- ⇒ **SOISSONS**
Betty SAINTYVES: 06.87.07.12.66
- ⇒ **VILLERS-COTTERETS**
Isabelle DUTILH: 06.75.05.20.42

Aucune hésitation: quelle que ce soit la question et, comme l'on dit à nos élèves, absolument aucune n'est bête, n'hésitez surtout pas à nous appeler: notre expérience de représentants du personnel peut être un aiguillage certain pour vos choix. Un petit coup de fil (ou un SMS) et on lève vos doutes.

Par ailleurs, vraiment toutes les infos sont sur le site internet du SNUipp-FSU de l'Aisne dans le dossier « e-mouvement »: la circulaire mouvement, les postes disponibles, un calculateur de barème, des conseils, des explications...

Vous pourrez y **compléter une fiche de contrôle** nous permettant de vérifier que les postes sont attribués conformément aux règles de la circulaire en toute équité et transparence.

Vous pourrez également consulter à titre individuel sur notre site internet les résultats qui seront publiés immédiatement après la CAPD du vendredi 25 mai 2018.

Les stages du SNUipp-FSU: une journée de formation

Nouveau! Les stages « actualités syndicales »

Echanger sur le métier, la carrière, l'école, évoquer les difficultés du terrain et les solutions à apporter, construire ensemble les revendications... Ces stages ont pour objectif d'informer sur toutes les nouveautés et de pouvoir échanger pour construire l'avenir.

Lundi 7 mai 2018 à partir de 9 heures à l'ESPE à **Laon**

Lundi 7 mai 2018 à partir de 9 heures à l'école maternelle, rue du Tordoir à **Origny Sainte-Benoîte**

Lundi 14 mai 2018 à partir de 9 heures à la salle de Dojo à **Guise**

Lundi 28 mai 2018 à partir de 9 heures à la salle du Château, 8, rue du Château à **Château-Thierry**

Stage spécial lecture

Lundi 04 juin de 9h00 à 16h00 à Tergnier - Centre culturel - 7 Rue Marceau



Avec la présence d'**Yvonne CHENOUF**

D'abord institutrice puis chercheuse à l'Institut national de recherche pédagogique (INRP) de 1983 à 2002, est professeur animateur à la mission d'animation pédagogique de Seine-Saint-Denis. Spécialiste de la littérature jeunesse, elle est attachée depuis 1979 à l'AFL (Association française pour la lecture).

thèmes abordés :

- Quels apports nouveaux a permis sa recherche sur l'apprentissage de la lecture ?
- Par quel biais les albums de littérature de jeunesse peuvent-ils faire entrer les élèves dans l'apprentissage de la lecture ? Quels sont les pré-requis, pour pouvoir guider les enseignants de maternelle ? Quelle remédiation pour les enfants en difficulté ?



Et **Rachel SCHNEIDER**

Membre de l'équipe nationale du SNUipp-FSU

thèmes abordés :

- ⇒ une présentation critique de la recherche de Stanislas Dehaene "Les neurones de la lecture"...
- ⇒ un résumé de la recherche de Roland Goigoux sur les pratiques des enseignants de CP, avec ce qui semble plus ou moins efficient...

Nouveau! Stage « spécial précaires: AESH, AVS, contrats aidés »

Jeudi 31 mai de 9h00 à 16h00 à l'ESPE de Laon

thèmes abordés :

- Toutes les questions que vous posez sur vos droits et vos obligations.
- Les revendications à construire avec le SNUipp-FSU

Stage « Hygiène, santé et conditions de travail »

Vendredi 11 mai de 9h00 à 16h00 à la salle Jean Zay à Tergnier

thèmes abordés :

- La souffrance au travail: subir/agir?
- A partir d'exemples concrets, quelles sont les démarches possibles, les outils existants et quelles revendications pour travailler dans de bonnes conditions. Quelles sont les revendications du SNUipp FSU ?

Comment participer? Regardez vite au verso!

Les stages du SNUipp-FSU: comment participer?

Les stages du SNUipp sont ouverts à tous : Syndiqués, non syndiqués, tout enseignant qui le souhaite

Pour venir au stage il vous suffit de :

Renvoyer le **modèle de lettre** au DASEN sous couvert de votre I.E.N **au moins 1 mois à l'avance**

Renvoyer le **bulletin d'inscription** au SNU

Chaque enseignant peut participer à 12 jours de stage formation syndicale par an.

Participer à un stage syndical ne vous empêche pas de participer à trois 1/2 journées d'info syndicales cette année scolaire.

*Le SNUipp FSU Aisne rappelle que **seul le Directeur Académique (DASEN) peut refuser par écrit la participation à un stage syndical.** En aucun cas un appel téléphonique de la secrétaire de votre circonscription par exemple n'a de valeur. Décret n° 84-474 du 15 juin 1984 article 3 : La demande de congé [de formation syndicale] doit être faite par écrit au moins 1 mois à l'avance. **A défaut de réponse expresse au plus tard le quinzième jour qui précède le début du stage, le congé est réputé accordé.***

**Recopiez cette lettre et modifiez-la en fonction de votre situation,
et renvoyez-là 1 mois au plus tard avant la date du stage**

Retrouvez une version numérique à compléter sur le site du Snuipp-FSu 02

NOM PRENOM

Fonction - Poste

Ecole

A Monsieur le DASEN de l'Aisne

S/c de Madame-Monsieur l'Inspectrice-eur de l'Education nationale

De la circonscription

Monsieur le Directeur Académique,

Conformément aux dispositions de la loi n°84/16 du 11/01/1984 (art.34 alinéa 7), portant sur le statut général des fonctionnaires définissant des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le (indiquez la date) pour participer à un stage de formation syndicale qui se déroulera à (indiquez le lieu)

Il est organisé par la section de l'Aisne du SNUipp sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté publié au JO du 05/02/1993).

Bulletin d'inscription

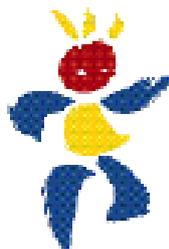
A renvoyer au SNUipp-FSU—4, rue Pierre Proudhon - 02700 Tergnier, à compléter sur le site du SNUipp-FSU 02 ou envoyer un simple mail à snu02@snuipp.fr

NOM: Prénom:

Adresse:

email: Téléphone:

Je souhaite m'inscrire au stage (thème).....
du (date)..... à (lieu).....



L'école maternelle dans le collimateur

L'accueil des 2 ans

"Il y a une interrogation depuis l'étude de France Stratégie qui introduit un doute sur la scolarisation dès 2 ans", déclare JM Blanquer.

Hormis le fait que France Stratégie soit un service du premier ministre, un des auteurs du rapport conclut : « Les résultats présentés ici, s'ils ne réussissent pas à asseoir le bien-fondé de la préscolarisation précoce, ne doivent pas pour autant conduire à le remettre en cause mais ils doivent alerter sur la nécessité de penser les conditions d'accueil des tout-petits à l'école maternelle pour que l'expérience scolaire profite à ces derniers ».

Soit le ministre a mal lu ou n'a pas eu le temps de le faire car il est très occupé,
Soit il y a une volonté de jeter le trouble sur l'école maternelle...

Remarquez, il n'est pas le premier à le faire, déjà en 2008 le rapport Papon/Tabarot a permis de faire chuter le taux de scolarisation des moins de 3 ans de 30% à 20%.

Et puis le dédoublement des CP (dont l'efficacité fait débat !) nécessitent de récupérer des postes, et interdire l'école aux enfants de 2 ans permettraient de récupérer 3700 postes !

Les programmes

Les programmes actuels de la maternelle vont dans le bon sens, même si les moyens de formation continue pour que les enseignants s'en emparent, ne sont pas la hauteur des enjeux.

Quand le ministre dit vouloir « repenser l'école maternelle », ça fait peur !

Il évoque longuement la méthode "Parler", présentée comme efficace, alors qu'une évaluation de l'éducation nationale a été

négative.

D'ailleurs ses propos sur « l'école du langage » rappellent étrangement les programmes de 2008.

Interrogé sur les leviers qu'il compte utiliser pour améliorer l'école maternelle, JM Blanquer cite le mobilier des classes, la cantine, les toilettes, toutes choses qui ne dépendent pas de son ministère mais passe complètement sous silence le nombre d'élèves par classe (en France, on compte 26 enfants en moyenne par classe de maternelle, la moyenne OCDE est de 14).

Enfin, au regard de l'état de la formation continue, on peut douter de sa volonté à réellement l'améliorer.

La bataille des services publics

La situation n'a jamais été aussi grave : l'enjeu est social mais surtout culturel.

Le service public, ce beau principe qui est le fondement de notre société et qui a été progressivement détricoté depuis une trentaine d'années par les gouvernements successifs, subit une attaque sans précédent.

Cette fois-ci, le choix est clair, pas de faux-semblants : il faut se mettre rapidement en conformité avec les traités européens, c'est l'individualisme contre l'intérêt général et la solidarité.

Nous pouvons déjà mesurer les conséquences de ces attaques pour les usagers (et notamment en zone rurale) mais aussi pour les agents : augmentation des contractuels, salaires au mérite (mais si la classe exceptionnelle !), réduction massives d'effectifs et mis en place des méthodes de management empruntés au privé.

Alors, après les cheminots, à qui le tour ? La fonction publique perdra-t-elle son âme et sa raison d'être ?

Ne laissons pas faire !

**Pierre-André Jacquet
Château-Thierry**

Retour au fonctionnaire-sujet ?

Dans les années 50, Michel Debré donnait sa définition : le fonctionnaire est un homme de silence, il sert, il travaille, il se tait. C'était la conception du fonctionnaire-sujet. Cette définition semble convenir au collectif Racine qui voit le fonctionnaire comme celui qui exécute les ordres donnés, quels qu'ils soient, et en sera récompensé.

Un extrait du texte du collectif Racine:

« 93 : Mettre fin aux « rendez-vous de carrière » et revenir au principe de l'inspection, plus en adéquation avec les fondements du service public, qui doit devenir plus régulière, doit être de droit lorsque l'enseignant la demande, et doit d'avantage peser sur le déroulement de la carrière.

94 : Accroître l'incidence de la notation pédagogique décidée par l'inspection sur la progression de la carrière, en réduisant les effets de la péréquation, en individualisant davantage la notation, en maintenant trois rythmes d'avancement (« grand choix », « choix », « ancienneté »), et en donnant à l'inspection le pouvoir de contraindre à formation complémentaire. »

Le protocole PPCR aboutit à des salaires revalorisés et de

nouvelles carrières au déroulement moins inégalitaire que dans le processus précédent. Toutefois, **le SNUipp-FSU continue de revendiquer un avancement à une véritable cadence unique** comme d'autres corps de la Fonction publique. Le **syndicat acte positivement la suppression de la note**, qui n'était qu'un moyen de pilotage et ne garantissait en rien de la qualité de l'enseignement.

La commission « lutte contre les idées d'extrême-droite » du SNUipp-FSU de l'Aisne
Isabelle Dutilh - Romain Roger
Béatriz Caamano - Guillaume Hily

Le collectif Racine, qu'est-ce que c'est ?

Extrait de leur site internet:

« Enseignants du primaire, du secondaire ou du supérieur, de l'enseignement général et technologique comme professionnel, du public aussi bien que du privé, nous nous engageons, dans le cadre du Rassemblement Bleu Marine, pour le redressement de l'Ecole de la République »

Si le collectif Racine sommeille en ce moment, ses idées sont toujours véhiculées par l'extrême-droite.

Les Réunions d'Informations Syndicales: venir est indispensable!

1/2 journée d'informations syndicales : les premières dates

1 - C'est un droit. L'arrêté du 29/08/2014 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique (donc l'éducation nationale) prévoit explicitement ces réunions. Il prévoit 3 ½ journées par an dans les écoles. Les enseignants ont droit de participer à une 1/2 journée sur le temps présence élèves et 2 en dehors de présence élèves par an. C'est l'occasion de nous rencontrer, d'échanger nos points de vue (tous les sujets sans exception peuvent être abordés), **alors n'hésitez pas, venez.**

2 - Qui peut participer ? Tous les enseignant(e)s

3 - Est-ce qu'on est payé ? Cette ½ journée n'est pas une grève. *Elle est donc rémunérée.*

4 - Qui doit-on prévenir ? Vous informerez votre IEN. Le SNUipp a informé le DASEN des dates, heures et lieux. **Nous vous fournirons une attestation de présence.**

5 - Sur quel temps dois-je comptabiliser ces heures ? Aucun si cette 1/2 journée est sur temps de présence élèves sinon sur les 108h ou de la journée de solidarité.

Les « midis » du SNUipp-FSU 02

Vous désirez que les délégués du SNUipp-FSU de l'Aisne viennent vous informer, vous et vos collègues, dans votre école? C'est tout à fait possible et déductible des 108 heures annuelles (comme les RIS). Il suffit de nous appeler au 03.23.38.09.84 ou d'envoyer un mail à snu02@snuipp.fr et nous venons à la date qui vous convient sur la pause méridienne. A très bientôt!



Bohain en Vermandois

Jeudi 12 avril 2018—à partir de 16h30
école maternelle Alavoine - rue Robert Sauret

Château-Thierry

Mercredi 16 mai de 9h00 à 12h00
Salle 11 bis, rue de Fère

Mardi 22 mai à partir de 16h00
Salle 11 bis, rue de Fère

Chauny

Mardi 22 mai à 16h15
école du centre

Laon

Lundi 16 avril de à partir de 16h30
Ecole La Fontaine - rue Fernand Poisson

Lundi 17 avril à partir de 16H00
Salle du quartier Europe — Rue Henri Barbusse
Saint-Quentin

Saint-Quentin

Mardi 15 mai à partir de 16h00
Espace Matisse – 1, rue Théophile Gautier

Vendredi 18 mai 2018 à partir de 17H00
Espace Matisse — 1, rue Théophile Gautier

Sains Richaumont

Mercredi 13 juin 2018 de 9h00 à 12h00
Ecole de Sains

Soissons

Mardi 10 avril 2018 à partir de 16h30
Ecole du Tour de ville

Mercredi 18 avril 2018 de 9h00 à 12h00
Collège Lamartine

Tergnier

Mercredi 9 mai 2018 de 9h00 à 12h00
salle Carnégie, Tergnier

Dans le souci d'être au plus proche de vos attentes, les délégués du personnel vous proposent certaines dates assez éloignées mais en fonction de l'actualité et des instances, certaines dates et lieux sont susceptibles de modification, n'hésitez pas à consulter le site du SNUipp-FSU .

C'est décidé, cette année, je me syndique!

Se syndiquer, c'est défendre l'école et les valeurs du SNUipp-FSU mais c'est aussi être informé(e) en priorité...

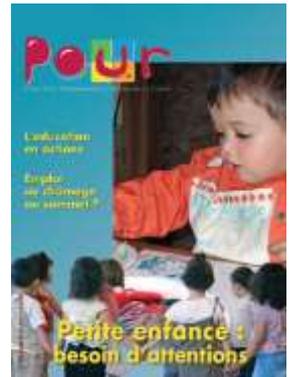
Le SNUipp-FSU de l'Aisne envoie les SMS sur les promotions, le mouvement, les mutations en priorité aux syndiqués mais bien sûr, il défend TOUS les collègues, syndiqués ou non.

La presse syndicale que vous recevez à votre domicile:

Fenêtres sur cours :
la revue nationale du
SNUipp-FSU



POUR :
la revue nationale de
la FSU



Liaisons syndicales:
La revue départementale
Du SNUipp-FSU 02

Agir:
La revue départemen-
tale de la FSU 02

Les sites qui vous renseignent:

Le site national
du SNUipp-FSU
www.snuipp.fr



Site national
de la FSU :
www.fsu.fr



Le site départemental du
SNUipp-FSU de
l'Aisne:
<http://02.snuipp.fr/>

Des lettres électroniques pour rester informé (e) :

La lettre nationale du SNUipp-FSU



La lettre départementale du
SNUipp-FSU02

SE SYNDIQUER, C'EST
UTILE

Se syndiquer ?
Une vraie bonne idée

POUR MON MÉTIER
POUR MOI
POUR L'ÉCOLE



<https://adheres.snuipp.fr>

Page n°7

